

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue au deuxième étage de l'Hôtel-de-Ville de Dégelis, le 19 juin 2019 à 19:30 heures.

PRÉSENCES : M. Jean-Guy Roussel (Biencourt), M. Michel Dubé (Lac-des-Aigles), M. Fernand Albert (Lejeune), Mme Linda Lévesque (Packington), M. Simon Bolduc (Pohénégamook), M. Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue), M. André St-Pierre (St-Athanase), M. Alain Dubé (St-Eusèbe), M. Richard F. Dubé (St-Honoré-de-Témiscouata), M. Jean-Jacques Bonenfant (St-Juste-du-Lac), M. Gilles Pelletier (St-Louis-du-Ha! Ha!), Mme Corinne Marquis (St-Marc-du-Lac-Long), M. Alain Malenfant (St-Michel-du-Squatec) et M. Jean-Pierre Ouellet (St-Pierre-de-Lamy), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Yves Lebel (Dégelis).

Assistent également Mme Jacinthe Potvin, M. Thomas Ruest-Gagné et M. Maxime Groleau (RIDT).

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Yves Lebel.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Ouellet, appuyé par Richard F. Dubé, d'adopter l'ordre du jour et de garder le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-1377

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE

M. Maxime Groleau effectue la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée régulière et en fait un suivi, pour la rencontre tenue le 15 mai 2019.

M. Yves Lebel demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires.

Il est proposé par M. Simon Bolduc, appuyé par M. Jean-Jacques Bonenfant, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 15 mai 2019 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-1378

3) COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Mme Jacinthe Potvin effectue la lecture des comptes payés et à payer.

Il est proposé par M. Gilles Pelletier, appuyé par M. Fernand Albert, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

COMPTES PAYÉS AU 19 JUIN 2019

Bell Canada	770.74 \$
DAS Fédéral	4 194.42 \$
DAS Provincial	10 707.60 \$
Hydro-Québec	6 292.11 \$
Services Sanitaires Alain Deschênes	111 153.83 \$
BNC (transfert)	100 000.00 \$
Total payés	233 118.70 \$

COMPTES À PAYER AU 19 JUIN 2019

Acklands Grainger	250.65 \$
Agat Laboratoires	4 124.39 \$
Albert Fernand	31.01 \$
Avantis Coopérative	544.56 \$
Banque Nationale du Canada	691.20 \$
Bell Canada (1-800)	57.61 \$
Bolduc Simon	64.00 \$
Bonenfant Jean-Jacques	22.00 \$
Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témiscouata	2 463.90 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	542.08 \$
Cloutier Berthier	124.05 \$
CSRNO	1 207.50 \$
Dicom Express	219.87 \$
Distribution Rioux Inc (Dégelis)	29.88 \$
Dubé Clermiont	29.70 \$
Dubé Richard F.	43.01 \$
Éco-L'Eau	1 073.05 \$
Électronique Mercier	218.93 \$
Émond Denis	52.45 \$
Financière Banque Nationale	1 766.08 \$
Fleurs de Rêve (Dégelis) Inc	93.13 \$
Gravier Bérubé & Fils	379.41 \$
Groleau Maxime	309.28 \$
GroupeÉcho	269.76 \$
Groupement Forestier de l'Est Témis.	26 767.91 \$
Horizon CFVD	378.27 \$

La Buanderie Rivière-du-Loup Ltée	50.59 \$
La Capitale assurance	3 702.14 \$
Lamontagne ruche	339.15 \$
Laurentide Re/Sources Inc	2 978.93 \$
Les Conteneurs Verts Inc	49 775.97 \$
Les Pétroles R. Turmel Inc	3 897.70 \$
M. Cossette Ltée	48.21 \$
Maheu & Maheu	128.77 \$
Malenfant Alain	49.01 \$
Marquis Corinne	28.80 \$
Master Card	2 567.05 \$
Meubles Arts	810.57 \$
MonBuro.ca	394.11 \$
MRC Témiscouata	373.22 \$
Municipalité de Dégelis	5 390.48 \$
Nortrax Québec Inc	82.41 \$
Ouellet Gaétan	23.00 \$
Ouellet Jacques	32.25 \$
Ouellet Jean-Pierre	55.01 \$
Ouellet Vicky	64.01 \$
Pages Jaunes	42.00 \$
Pelletier Pierrette	15.00 \$
Pièces Témis Inc	224.92 \$
Place du Travailleur enr.	158.33 \$
Potvin Jacinthe	129.75 \$
Radiateur Gaétan Martin Inc	186.85 \$
Ross Jilliane	48.60 \$
Ruest-Gagné Thomas	330.51 \$
SADC	2 000.00 \$
Services Sanitaires Alain Deschênes	114 874.64 \$
Simetech Environnement Inc	91 076.68 \$
Société V.I.A. inc	16 272.18 \$
St-Pierre André	71.09 \$
St-Pierre Clément	31.00 \$
Transport Baseley	3 282.54 \$
Transport Guy Levasseur Inc	1 885.60 \$
WSP canada Inc	13 403.68 \$
Total à payer	356 578.43 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2019-1379**

4) ADMINISTRATION

a) Emphytéose - Écocentre Squatec

ATTENDU que la RIDT gère l'écocentre de Squatec depuis son implantation en 2009 et loue le terrain où est situé cet écocentre à la municipalité de St-Michel -du-Squatec.

ATTENDU que la RIDT souhaite pouvoir effectuer elle-même les travaux qu'elle souhaite sur les différentes installations présentes sur le terrain de l'écocentre.

ATTENDU que la RIDT et la municipalité de St-Michel-du-Squatec se sont entendues sur les conditions et les superficies des terrains qui sont concernés par le bail emphytéotique d'une durée de 30 ans

ATTENDU que le coût de ce bail est fixé à 25 000 \$ pour l'ensemble de la période visée, plus les taxes et les frais applicables.

ATTENDU que l'ensemble des coûts associés à ce dossier et supportés par la RIDT seront financés à partir de son surplus libre accumulé.

Il est proposé par M. Jean-Jacques Bonenfant, appuyé par M. Jean-Guy Roussel, d'autoriser la RIDT à procéder au bail emphytéotique sur ledit terrain selon les conditions mentionnées plus haut. Le président et le directeur général sont autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de finaliser l'achat de ce terrain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2019-1380**

b) Suivi - Filières de recyclage Société VIA

Suite à l'actualité récente qui mentionne des problèmes importants de débouchés pour certains centres de tri au Québec, la RIDT a demandé à son fournisseur de faire le point sur son fonctionnement et ce qui se passe par la suite avec les matériaux triés.

Voici les débouchés actuels concernant les matières triées au centre de tri de la Société VIA de Rivière-du-Loup.

- Papier Cascades (Cabano ou Kingsey Falls)
- Carton Cascades (Cabano)
- Plastique #1 Plastrec (Joliette) ou Tomra (Baie-D'urfé)
- Plastique #2 Soleno-Recyclage (Yamachiche)
- Plastique #4,5,7 Conteneurs Verts (Rivière-du-Loup)

- | | |
|-------------------------|--|
| • Chaudières plastiques | Conteneurs Verts (Rivière-du-Loup) |
| • Cannes de métal | Triple M Métal (Hamilton) ou Total Métal (Laval) |
| • Métaux ferreux | JM Bastille (Rivière-du-Loup) |
| • Verre | 2M Ressources (St-Jean-sur-le-Richelieu) |
| • Sacs plastiques | Aucun marché actuel, les volumes sont stockés |

Le centre de tri a acquis de bonnes relations avec ces acheteurs et la qualité des produits triés fait en sorte qu'ils ont une côte privilégiée sur les marchés.
Au niveau des plastiques, les prix de vente sont relativement bons et il n'y a pas de problème entrevu à court et moyen terme.

Toutefois, le débalancement de l'offre mondiale par rapport à la crise actuelle fait en sorte que les indices de prix sur lesquels reposent leurs ententes sont totalement chamboulés et les prix de certains produits (carton et papier principalement) sont en chute constante depuis le mois de janvier 2019 et même avant.

c) Déclaration de coûts Recyc-Québec 2018

RCGT est en train de finaliser la vérification des données à transmettre à Recyc-Québec pour les déclarations de coûts pour les services de recyclage rendus par la RIDT en 2018.

Les coûts totaux (collecte et centre de tri) seraient de 709 622 \$ pour 2 275 tonnes de matières recueillies.

Le facteur de performance PE de la RIDT serait donc de 2,88 (coût/tonne divisé kg/habitant).

À priori, cela reste sous le facteur PE du groupe au niveau provincial (3,52 pour 2017) et indique donc une meilleure performance que la moyenne du groupe.

Cela devrait permettre à la RIDT de recevoir le maximum possible de compensation pour ses coûts en lien avec les services de recyclage.

Pour 2020 et les années suivantes, les simulations effectuées avec les coûts actualisés du traitement au centre de tri, du nouveau contrat de collecte avec Exploitation JAFFA et l'amortissement d'un centre de pré-tri prévoit que le facteur de performance de la RIDT se situerait à environ 3,19. S'il n'y a pas de changement majeur dans le groupe au niveau provincial, la compensation resterait.

d) Centre de transfert de matières recyclables

• **Entente d'exploitation – Exploitation JAFFA**

M. Maxime explique aux membres le fonctionnement du nouveau contrat de collecte qui sera en vigueur le 1^{er} décembre 2019 avec l'entrepreneur Exploitation JAFFA.

Les tenants et aboutissants de l'implantation d'un centre de pré-tri sur les terrains de la RIDT à Dégelis sont donc approchés et discutés.

Une ébauche d'entente entre la RIDT et Exploitation JAFFA est déposée au conseil d'administration. L'objet consiste à la mise à disposition d'un bâtiment servant à déposer les matières recyclables collectées pour limiter le transport par « petits camions » ainsi que l'accès à différents équipements et terrains pour Exploitation JAFFA.

De nombreuses démarches sont encore à prévoir et d'autres discussions auront lieu dans les prochaines rencontres, notamment sur les modalités de financement de ce projet.

• **Mandat plan et devis – Actuel Conseil**

Afin de pouvoir prendre une décision dans le dossier de la construction du bâtiment pour les matières recyclables à Dégelis, la RIDT a demandé une offre de service professionnel à Actuel Conseil. L'objectif est de procéder à la conception des plans et devis et des estimations de coûts.

Il est proposé par M. Simon Bolduc, appuyé par Mme Corinne Marquis, que la RIDT mandate Actuel Conseil, tel que prévu dans la proposition pour réaliser les items A et B.

Si la RIDT va de l'avant avec le projet, la suite du mandat prévu (item C - suivi de chantier) lui sera aussi confié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2019-1381**

• **Demande de certificat d'autorisation ou avis – MELCC**

Un avis écrit du MELCC est attendu par la RIDT afin de savoir si le projet de bâtiment nécessite un certificat d'autorisation ou si un simple avis serait suffisant.

Selon les premières informations, le fait de faire du tri pourrait simplifier les démarches auprès du MELCC. Si tel est le cas, la RIDT verra avec Société VIA les opérations de pré-tri qui pourraient être faites à Dégelis, toujours dans l'optique d'optimisation des services et des coûts.

e) **Avis de motion – Création d'un fond de roulement**

M. Jean-Guy Roussel, délégué à la RIDT, par la présente donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement R-011 visant à créer un fonds de roulement pour la RIDT.

M. Jean-Guy Roussel dépose le projet du règlement R-011 intitulé « Création d'un fonds de roulement ».

5) **PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – MATIÈRES ORGANIQUES**

a) **Rapport de mise en œuvre 2018**

La RIDT a fourni à la MRC de Témiscouata le rapport de mise en œuvre du PGMR pour l'année 2018. Celle-ci va le transmettre au MELCC avant la fin du mois de juin 2019 pour répondre aux différents programmes du gouvernement.

Une copie est remise aux membres pour information.

b) **Renouvellement entente SAE**

L'entente en vigueur pour la mise en valeur des biens usagés provenant des écocentres avec Service Accès Emploi a été transmise aux membres avant la rencontre.

Il est proposé par M. Gilles Pelletier, appuyé par Mme Linda Lévesque, que la RIDT renouvelle l'entente selon les mêmes conditions pour une durée d'un an à partir de la date d'échéance de la précédente entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2019-1382**

c) **Suivi collecte des encombrants – Printemps 2019**

M. Thomas Ruest-Gagné dépose un document synthèse sur la collecte des encombrants du printemps 2019. Les principales informations sont les suivantes :

- 580 inscriptions
- 99 adresses non ramassées pour diverses raisons (dont 66 sans rien sur place)
- 47,46 tonnes collectées
- 14,71 tonnes recyclées ou valorisées (31 % de détournement du lieu d'enfouissement)

d) **Achat de contenants – Table pour la récupération hors foyer**

Comme prévu, la RIDT a recueilli les demandes des différentes municipalités de la région en lien avec le programme de subvention pour l'achat de contenants hors foyer pour favoriser le recyclage. Il reste cependant quelques informations encore manquantes.

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier, appuyé par M. Alain Dubé, que la RIDT procède à la demande globale auprès d'Éco Entreprise Québec pour le financement des contenants visés.

Si la demande est acceptée par Éco Entreprise Québec, la RIDT procédera sans attendre aux commandes des équipements subventionnés. La RIDT assurera le paiement de l'ensemble et refacturera à chaque municipalité visée les montants non subventionnés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2019-1383**

e) **Affichage des numéros civiques des propriétés sur le territoire**

Lors de la dernière table des officiers municipaux, la RIDT a interpellé toutes les directions présentes concernant la problématique du non-affichage des numéros civiques en bordure de rue pour chaque propriété.

En plus du problème en lien avec les services d'urgence, l'absence de numéro civique affiché clairement empêche un bon fonctionnement des services de la RIDT.

Les différents chauffeurs perdent un temps précieux (ou ne peuvent donner le service) que cela soit pour la vidange des installations septiques, le signalement de problème lors de la collecte des bacs roulants ou le ramassage des encombrants par exemple.

La municipalité de St-Pierre-de-Lamy a réglé cette problématique il y a environ 3 ou 4 ans en procédant à un affichage uniforme et systématique de toutes les propriétés en dehors du village. Voici quelques exemples qui peuvent servir d'exemple mais la solution doit correspondre à l'ampleur de la problématique sur votre territoire.

Suite aux discussions lors de la table, il serait bien que chaque municipalité effectue un « inventaire » des propriétés, situées en dehors des villages ou centre-ville, qui n'ont pas numéro civique clairement affiché en bordure de chemin.

Cela vous permettra alors de voir l'ampleur du problème et de prendre les moyens adéquats pour que les résidents fassent le nécessaire (par une lettre de rappel ou une mise en œuvre municipale).

Il est important de noter que pour la vidange des installations septiques, si les opérateurs ne peuvent pas faire les travaux car ils ne trouvent pas l'adresse clairement, un deuxième passage est prévu.

Par contre si le propriétaire ne réagit pas pour ce deuxième passage (appel à la RIDT et affichage du numéro civique), des frais de 55 \$ d'urgence pourraient s'appliquer pour le propriétaire pour y retourner une troisième fois ...

f) **Principe de la tarification de service incitative dans les municipalités**

La mesure n°38 du PGMR 2016-2020 de la MRC de Témiscouata prévoit que la RIDT analyse la possibilité d'une méthode de tarification municipale uniforme pour les services rendus en gestion des matières résiduelles.

Actuellement, la RIDT facture les quotes-parts selon la règle du 50 % richesse foncière et 50% population. Par la suite, chaque municipalité répercute le montant de cette quote-part en taxe de service pour les utilisateurs et les méthodes sont très différentes d'une municipalité membre à l'autre (pointage, volume des conteneurs, type d'usage, ...)

Il n'est pas logique qu'un commerce (qui utilise l'équivalent de 17 bacs à déchets chaque semaine) paie seulement le double d'une habitation utilisant un seul bac à déchets aux 2 semaines. C'est presque 35 fois plus d'utilisation du service pour le double du tarif seulement.

Une réflexion devra être faite par chacune des municipalités membres et la RIDT sera alors à la disposition de celles-ci pour les assister selon leur demande. Sur l'ensemble du territoire, le principe de l'utilisateur-payeur devrait s'appliquer de plus en plus ...

6) **LIEU D'ENFOUISSEMENT**

a) **Autorisation à WSP pour déposer une demande de certificat d'autorisation au nom de la RIDT – MELCC**

La RIDT a confié un mandat à la firme WSP Canada pour la réalisation des plans et devis, l'obtention du certificat d'autorisation et la surveillance de chantier pour la construction d'une nouvelle cellule d'enfouissement.

La RIDT doit déposer une demande de modification à son certificat d'autorisation du LET de Dégelis pour les phases 2 et 3 au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC).

Il est proposé par M. Jean-Jacques Bonenfant, appuyé par M. André St-Pierre, d'autoriser la firme WSP Canada inc. à procéder à la demande de modification du certificat d'autorisation au nom de la RIDT pour son lieu d'enfouissement technique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2019-1385**

7) **VARIA**

a) **Suivi - Vidange des installations septiques**

M. Maxime Groleau donne les explications sur ce point et sur l'avancement des travaux et de la mise à jour du calendrier prévisionnel.

b) **Suivi - Visite du lieu d'enfouissement du 25 mai 2019**

La RIDT avait envoyé un courrier explicatif sur les différentes démarches qu'elle effectuait suite à la réception de pétition du voisinage. Dans le même courrier, les résidents, qui le souhaitaient, pouvaient venir participer à une visite complète du lieu d'enfouissement le samedi 25 mai 2019 à 10h00.

Sur place, M. Yves Lebel, président, et M. Maxime Groleau, directeur général, ont accueilli les personnes présentes. 5 résidents se sont déplacés (plus 2 autres qui sont arrivés sur la fin de la visite) et une visite du lieu d'enfouissement a donc eu lieu.

Au fur et à mesure, les explications sur le fonctionnement étaient données par M. Groleau. De nombreuses questions ont été posées et les personnes ont pu comprendre le fonctionnement de la balance et de la vérification des accès ainsi que tout le fonctionnement du lieu d'enfouissement, de l'étanchéité jusqu'aux opérations de compactage, de recouvrement, de suivi environnemental et de traitement des eaux.

Les personnes présentes ont semblé satisfaites de la visite et des explications données.

c) **Camion 10 roues pour excavation de masse**

La RIDT prévoit de sortir environ 2 500 ou 3 000 voyages de 10 roues de matériel d'excavation pour le creusage de la cellule n°2. Par la suite, l'entrepreneur général effectuera la mise en profil final et tous les autres travaux.

La RIDT dispose de tous les équipements requis excepté les camions 10 roues.

Actuellement, un camion 10 roues est déjà loué, depuis 1 an, au coût de 40 \$/heure utilisée.

La RIDT s'occupe de le conduire avec son personnel et du diesel mais ne fait aucun entretien dessus. Il est possible de faire, en moyenne 6 voyages/heure, avec un camion 10 roues.

Avec un second camion, mais sans plus d'employé (le chauffeur alterne entre les camions pendant qu'ils sont remplis par la pelle mécanique), on pourrait faire environ 9-10 voyages/heure ce qui serait plus efficace.

Il est proposé par M. Richard F. Dubé, appuyé par M. Alain Dubé, que M. Maxime Groleau soit autorisé à faire le nécessaire pour que la RIDT loue un second camion, selon les mêmes conditions que le premier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2019-1386**

8) PROCHAINE RENCONTRE

- Pas de rencontre en juillet 2019
- Mercredi 28 août 2019 (quatrième mercredi)
- Mercredi 18 septembre 2019
- Mercredi 16 octobre 2019
- Mercredi 20 novembre 2019
- Mercredi 18 décembre 2019

9) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Alain Malenfant de lever l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2019-1387**

Yves Lebel, Président

Maxime Groleau, secrétaire-trésorier